

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 23 octobre 2023

Date d'affichage : 26 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Votants : 21

Délib. n°2023-089 : Finances - demande de subvention complémentaire de l'OCVA

L'Office Condéen de la Vie Associative (OCVA) assure, en lien avec les services municipaux, l'organisation de deux manifestations-phares sur la commune : la Fête de la musique et Tous en Short et en Fête (TSF). L'OCVA reçoit chaque année un soutien financier de la commune. En 2023, l'association a obtenu une subvention de 15 000 € alors qu'elle avait demandé 22 000 €.

Aujourd'hui, l'association est dans l'obligation de faire une demande de subvention complémentaire pour pouvoir régler ses factures. En 2023, l'OCVA a créé une nouvelle animation « la course de caisses à savon », qui a rencontré un franc succès populaire. Elle a, en outre, organisé un concert de musique classique avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen à Condé Espace. Toutes ces manifestations ont engendré un déficit important (cf. bilan financier au 09/10/2023).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Accorder une subvention complémentaire de 7 000 € à l'OCVA pour couvrir son déficit 2023 et lui permettre de disposer d'un fond de trésorerie pour 2024.**

Pour : 21	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

